

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 16 janvier, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 9 janvier 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19 - présents **15** - votants **18****

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOË Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : MOULIN Dominique

Pouvoirs de : Mme CHIAPPONI Marina à M. ARMANDIE Jean-Pierre
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GARCIN Aurélien à Mme FEUTRIER Lucie

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Crèche municipale : Demande de subventions

N°20240116-13

Rapporteur : M. Lanoë Loïc

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

Au sein de sa crèche municipale, la commune de Guillestre propose 35 places simultanées pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, en moyenne 49 semaines par an.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de leurs familles, deux actions sont prévues en 2024 :

Action n°1 : Modernisation des équipements

En service depuis plus de 15 ans, certains équipements de la crèche ont besoin d'être renouvelé pour pérenniser un accueil de qualité : porte automatique, chaudière, lave -vaisselle font en effet partie des équipements vieillissant à renouveler. Les pannes répétées entraînent en effet des désagréments au quotidien pour l'accueil des moins de 4 ans.

Montant total action n°1 = 19 185 € HT

Action n°2 : Réorganisation de l'équipe de la crèche pour un accueil amélioré des enfants et de leur famille, comprenant l'accueil d'une directrice adjointe, également infirmière. Cette réorganisation nécessite l'acquisition un poste de travail (bureau), d'un poste informatique et la formation sur le logiciel de gestion des familles.

Montant total action n°2 = 2 860 € HT

Monsieur le conseiller délégué ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la volonté de commune de Guillestre de proposer un accueil des enfants de moins de 4 ans de qualité ;

CONSIDERANT l'appel à projet de la Caisse Commune de Sécurité Sociale des Hautes-Alpes ;

CONSIDERANT la politique du Département des Hautes-Alpes en faveur des communes au titre de la solidarité territoriale ;

VU l'avis du Bureau municipal du 8 janvier 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous ;

| DEPENSES prévisionnelles (HT) | | RECETTES | |
|---|-----------------|------------------------------------|-----------------|
| Action 1 : Modernisation des équipements | 19 185 € HT | CAF – 70% | 15 432 € |
| Action 2 : Accueil amélioré des enfants et leurs familles | 2 860 € HT | Département des Hautes-Alpes – 10% | 2 205 € |
| | | Autofinancement – 20% | 4 408 € |
| TOTAL | 22 045 € | TOTAL | 22 045 € |
| | | TVA (commune) | 4 409 € |

- **SOLLICITE** les subventions conformément au plan de financement, à savoir la CCCS 05 à hauteur de 70% soit 15 432 €, le département à hauteur de 10% soit 2 205 €.
- **CHARGE** Madame le Maire de signer toutes les conventions et documents afférents au projet et à la demande de subvention.
- **INSCRIT** les dépenses et les recettes au budget prévisionnel 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 18 janvier 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le :
Publié le :

18 JAN. 2024

18 JAN. 2024

